



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 4

Réunion du : **Jeudi 15 Septembre 2022**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE AU SORT 1/16^{EME} FINALE U16 / U15 / U14

Tirage effectué par Mme Cathy DARDON (Vice-Présidente) et M. Franck DEWOST (Commission Communication), en présence de M. Jean Paul RUIZ (Président de la Commission), M. André VITIELLO (Secrétaire Général), M. Albert DI RE (Comité de Direction) et M. Gérard IVORA (Commission de Discipline).

U16

***A jouer le 25 Septembre 2022
Sur le terrain du club premier nommé***

Possibilité de jouer en semaine (accord des deux clubs) ou au plus tard le 26 octobre 2022 (date limite).

LA CADIÈRE U.S. / BRIGNOLES A.S.
DRAGUIGNAN SC / BELGENTIER F.C.
J.S. BEAUSSETANNE / CAMPS ELAN SPF
ET. S. ZACHARIENNE / LA VALETTE U.A
COGOLIN SP. C. / F.C. RAMATUELLOIS
F.C. ROCBARON / F.C. PAYS DE FAYENCE
U.S. OLLIOULAISE / GARDIA CLUB
ET.S. LORQUAISE / ENT PIVOTTE SERINETTE
J.S. MOURILLONNAISE / SPORTING CLUB TOULON
LA SEYNE FC / T. USAM
O. ST MAXIMIN / US CARQUEIRANNE CRAU
ENT.COEUR DU VAR / SC TOURVAIN
HYERES F.C. / SIX FOURS LE BRUSC FC
LA LONDE S.O. / U.S. ST MANDRIER



CUERS PIERREFEU U.S. / A.S. MAXIMOISE
RACING F.C. TOULON / FREJUS-ST RAPHAEL EFC

U15

A jouer le 25 Septembre 2022
Sur le terrain du club premier nommé

Possibilité de jouer en semaine (accord des deux clubs) ou au plus tard le 26 octobre 2022 (date limite).

LE MUY F.C. / C.A. ROQUEBRUNOIS
ENT. BESSE STE ANASTASIE / ST TROPEZ LA BAIE
U.S. PRADETANE / SC DRAGUIGNAN
FREJUS-ST RAPHAEL EFC / T. USAM
FC PUGET / PIVOTTE SERINETTE
A.S. ST CYR / SPORTING CLUB TOULON
U.S. SANARYENNE / GARDIA CLUB
LA SEYNE FC / HYERES F.C.
CAMPS ELAN SPF / LA VALETTE U.A
COGOLIN SP. C. / US CARQUEIRANNE CRAU
ST. TRANSIAN / U.S. ST MANDRIER
F.C. VIDAUBAN / AV.S. MAR VIVO
U.S. RIAN / BRIGNOLES A.S
F.C. REVESTOIS / RACING F.C. TOULON
ET.S. LORGUAISE / SOLLIES FARLEDE
A.S. LES VALLONS / U.S DU VAL D'ISOLE

U14

A jouer le 25 Septembre 2022
Sur le terrain du club premier nommé

Possibilité de jouer en semaine (accord des deux clubs) ou au plus tard le 26 octobre 2022 (date limite).

SIX FOURS LE BRUSC / RACING F.C. TOULON
DRAGUIGNAN SC / HYERES F.C.
CUERS PIERREFEU U.S. / A.S. ST CYR
U.S. BANDOLAISE / F.C. VIDAUBAN
CANNET DES MAURES / COGOLIN SP. C.
T. USAM / LA LONDE S.O.
LA VALETTE U.A / O. ST MAXIMIN
GARDIA CLUB / AV.S. MAR VIVO
SPORTING CLUB TOULON / LA SEYNE FC
ET. S. ZACHARIENNE / F.C. RAMATUELLOIS
LA CADIERE U.S. / FREJUS-ST RAPHAEL EFC
BRIGNOLES A.S / CAMPS ELAN SPF
ST TROPEZ-LA BAIE / U.S. PRADETANE
SOLLIES FARLEDE / LE MUY F.C.
US CARQUEIRANNE CRAU / A.S. MAXIMOISE
ENT PIVOTTE SERINETTE / F.C. PUGETOIS

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ